

COMMUNE DE FREGOUVILLE

Extrait du registre des délibérations

N° 8-2023

Objet : participation financière au syndicat scolaire de Maurens, Frégouville, Giscaro et Castillon-Savès

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 11

Votes
POUR : 11 CONTRE : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 13 avril à 20h30, le Conseil Municipal de FREGOUVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur DAROLLES Jean-Claude, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 30/03/2023.

Présents : Mesdames et Messieurs : DAROLLES Jean-Claude, PERES Nicolas, PINAREL Cynthia, ARIES Eric, DUPOUX Florian, DESSOLAS Charly, DALDOSSO Michel, BAYONNE Nicolas, CAUBET Bernard.

Absents et excusés : CUVILLIER Pascale, ARIES Marlène

Procurations : CUVILLIER Pascale a donné procuration à BAYONNE Nicolas. ARIES Marlène a donné procuration à ARIES Eric.

Secrétaire de séance : BAYONNE Nicolas

Vu la demande du S.M.I.S.,
Vu le prévisionnel financier du S.M.I.S. pour l'année 2023,

Monsieur le maire propose au conseil municipal de verser la somme de 52482.96€ au titre de la participation 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

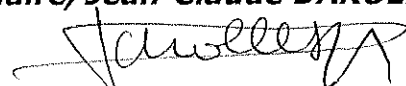
DECIDE

le paiement de la somme de 52482.96€.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire, Jean-Claude DAROLLES



La présente délibération a été délibérée et signée le 14 avril 2023.
Certifiée et rendue exécutoire par le Maire le 14 avril 2023